

Département de la Loire

Arrondissement : MONTBRISON

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 8 avril 2022**Convocation du 1^{er} avril 2022**

Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15**Présents** : André GAY, Lydie MANTOUT, Thibault VITALE, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT, Magali SCHULZ, Georges FATISSON, Florence HAROUX, Daniel MONDON, André ROCHETTE**Représenté(e)s** : Magali PUIER-JUQUEL, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE**Secrétaire de séance** : Christèle BERTHEAS

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 3 mars 2022 est adopté.

DE_2022_011 - Compte de gestion de la COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André GAY,

Après s'être fait présenter le Budget unique de l'Exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021, en ce qui concerne les différentes Sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DE_2022_012 - Compte de gestion du CCAS 2021

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Monsieur André GAY,

Après s'être fait présenter le Budget unique de l'Exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

Compte de Gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021, en ce qui concerne les différentes Sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'Exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le solde de 3 863,72 euros a été affecté au budget communal, conformément à la délibération de dissolution du CCAS (délibération 2020-059 du 18 décembre 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DE_2022_013 - Compte administratif 2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte administratif pour approbation.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Monsieur le Maire se retire donc de la séance.

Selon l'article 2121-14 du CGCT, le conseil municipal doit élire son président ou présidente de séance.

Georges FATISSON est désigné comme président de séance pour le vote du compte administratif 2021.

délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021, dressé par Monsieur André GAY, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'Exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		83 912,21 €		136 818,54 €		220 730,75 €
OPERATIONS EXERCICE	353 348,76 €	177 168,25 €	480 920,08 €	655 199,65 €	834 268,84 €	832 367,90 €
TOTAL	353 348,76 €	261 080,46 €	480 920,08 €	792 018,19 €	834 268,84 €	1 053 098,65 €
RESULTATS DE CLOTURE	92 268,30 €			311 098,11 €		218 829,81 €
RESTES A REALISER	61 880,00 €	283 024,00 €				221 144,00 €
TOTAL CUMULE	154 148,30 €	283 024,00 €	- €	311 098,11 €	- €	439 973,81 €
Résultat définitif		128 875,70 €		311 098,11 €		439 973,81 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de Fonctionnement de l'Exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DE_2022_014 - Affectation résultat 2021

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'Exercice
- constatant que le Compte Administratif fait apparaître un :

Excédent de 311 098.11 €

décide d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	136 818.54
Virement à la Section d'Investissement (pour Mémoire)	95 171.55
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	174 279.57
Résultat cumulé au 31/12/2021	311 098.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	311 098.11
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement c/1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - Ligne 002)	311 098.11
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - Budget Primitif	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DE_2022_015 - TAXES COMMUNALES VOTE DES TAUX 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux 2021 :

- 30,84 (15,54 % taux communal + 15,30 taux départemental ajusté pour compenser la taxe d'habitation) pour la taxe foncière bâti
- 52,56 % pour la taxe foncière non bâti.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2021, sans augmentation pour les administrés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux suivants :

- 30,84 (15,54 % taux communal + 15,30 taux départemental ajusté pour compenser la taxe d'habitation) pour la taxe foncière bâti
- 52,56 % pour la taxe foncière non bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

DE_2022_016 - Ajout d'une durée d'amortissement au budget général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants,

Vu l'article R2321-1 du CGCT relatif aux dotations aux amortissements des immobilisations,

Vu la délibération 2022-009 du 3 mars 2022 fixant les durées d'amortissement des biens acquis dans le cadre du budget général,

L'adhésion de la commune à certains services communs portés par Loire Forez agglomération nécessite l'ajout d'une catégorie de bien dans le tableau relatif aux durées d'amortissement déjà délibérées.

En effet, les participations annuellement versées peuvent concerner des investissements, dont la part est assimilée à des subventions d'équipement versées pour lesquelles une durée d'amortissement d'1 an est proposée.

Le tableau récapitulatif des durées d'amortissement fixées sur le budget général serait donc le suivant :

Durées d'amortissement pour le Budget Général

Catégorie de biens	Durée en années	Délibération précédente
Investissement pour la compétence optionnelle « Maintenance simplifiée de l'éclairage public », option « terrains de sport »	1 an	
Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées dans le cadre de la participation à un service commun porté par Loire Forez agglomération	1 an	délibération 2022-009 du 3 mars 2022

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la mise à jour du tableau d'amortissement des biens du budget général avec l'ajout d'une durée d'un an pour les subventions d'équipement versées dans le cadre des participations à un service commun porté par Loire Forez agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la mise à jour du tableau d'amortissement des biens du budget général avec l'ajout d'une durée d'un an pour les subventions d'équipement versées dans le cadre des participations à un service commun porté par Loire Forez agglomération.

DE_2022_017 - Solidarité avec la population Ukrainienne

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF (Association des Maires de France) a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir

la population Ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Boisset Saint Priest tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Boisset Saint Priest souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenaires nécessaires
- Collecter du matériel en mettant en place tous les partenaires nécessaires (CCAS, Préfecture, AMF, etc...), Etc...

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Par l'hébergement des familles de réfugiés
- Par la collecte du matériel, Etc...

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à l'exécution de la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

DE_2022_018 - Location salle communale

Le centre de formation Nacarat nous a demandé une salle, afin d'effectuer la formation des assistantes maternelles les 19, 26 mars, 9 avril, 21 mai et 4 juin 2022.

Monsieur le Maire propose de louer la salle communale au prix de 60 euros la journée.

Soit un total de 300 euros pour les 5 journées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Dans le cadre de la classe **cirque** à l'école, les élèves devaient réaliser plusieurs spectacles sous le chapiteau à l'école de Boisset Saint Priest. Suite à l'alerte vents forts sur la commune, le 8 avril, faite par Météo France, le directeur du cirque a décidé de ne pas prendre le risque de laisser le public s'installer sous le chapiteau. Il a fallu trouver une solution en urgence pour que les enfants puissent faire leur spectacle. C'est à Saint Jean Soleymieux que nous avons trouvé refuge à la dernière minute !

Nous tenons à remercier chaleureusement la municipalité de Saint Jean Soleymieux pour leur accueil.

Comité d'action social

Par conséquent, le spectacle prévu sous le chapiteau pour nos aînés n'a pas pu avoir lieu... nous avons dû organiser à la dernière minute un café gourmand au Comptoir de Campagne, qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

La bourse aux livres a bien fonctionné malgré la neige et le froid. Nous allons donc reconduire cette manifestation plusieurs fois dans l'année. Les dons sont toujours les bienvenus, la caisse grise sera toujours disponible à l'entrée de la mairie pour faire la collecte.

Le goûter est prévu le 13 mai.

La Bourse aux jouets est prévue le 5 novembre, la collecte démarre, vous pouvez apporter d'ores et déjà vos jouets à la mairie aux heures d'ouverture.

RD102

André GAY a participé à une réunion concernant les travaux sur la RD102. Plusieurs points sont ciblés, 3 points ont été sélectionnés et des travaux seront réalisés par tranche (direction Fontamalar, vers Saint Marcellin « Les Baudits » et vers le cimetière de Saint Priest).

Voirie

Une réunion a eu lieu pour les travaux sur la route du Gachet qui mène au Perrier. Attente de devis de la part de la Colas.

PMU le projet revitalisation centre bourg est terminé.

Lors de COPIL final, nous avons pu rencontrer des bailleurs sociaux comme Alliade et Loire Habitat. Lors de la présentation aux habitants, une trentaine de personnes est venue, discussion autour du projet et des fiches actions.

La soirée s'est clôturée par un vin d'honneur.

Terrain de foot

Le terrain a obtenu la validation par le district en classement de terrain en niveau T5, jusqu'en 2030.

Animation

Nous avons été retenus pour les Rebonds de la balle... à suivre

Travaux sur la maison Gérente

Pour pouvoir accueillir une famille Ukrainienne.

Il va falloir casser la cheminée car il y a des infiltrations d'eau.

Le cumulus est HS.

Les cheminées sont ramonées (merci à Bruno JUSTE).

Il va falloir lessiver les murs et tapisseries. Un chantier participatif va avoir lieu le 16 avril.

Et ensuite nous ferons les peintures.

Beaucoup de dons ont été répertoriés.

Salon des vins rebelles

Tous les bénévoles sont les bienvenus.

La séance est levée à 22 heures.